

APPEL A MANIFESTATION POUR LA SÉLECTION DE HUIT OSC DE JEUNES POUR L'OCTROI DE GRANTS 2025 DANS LE CADRE DU PROJET

« SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES AU BENIN »

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), en sa qualité d'organisme international de développement, met en œuvre le projet « Santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes au Bénin » financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin qui a pour objectif de « *réaliser les droits à la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescent(e)s et Jeunes (SSRAJ) du Bénin à travers l'accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des informations et services adaptés à ce groupe d'âge* ». Dans le cadre de ce projet, l'UNFPA Bénin invite les organisations compétentes à présenter des soumissions pour la sélection de huit (08) organisations de jeunes intervenant dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes (SSRAJ), des Objectifs de Développement Durable (ODD), et de la promotion des droits sexuels et reproductifs (DSSR), avec une attention particulière à l'égalité de genre.

L'objectif de l'appel à soumissions consiste à recenser les ONG éligibles à un Grant potentiel avec l'UNFPA Bénin en vue de contribuer au renforcement de leurs capacités en matière de plaidoyer et de redevabilité en faveur des DSSR et de l'égalité de genre. Les organisations ciblées doivent être implantées dans les Départements de l'Atlantique, du Borgou, de l'Alibori et de l'Atacora, disposer de compétences avérées en plaidoyer, communication, innovation sociale, ainsi qu'une forte proximité avec les communautés locales.

Les propositions à partenariat à soumettre devront porter sur les domaines ci-après :

- Éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire ;
- Éducation à la santé sexuelle en milieu extra-scolaire ;
- Éducation à la santé sexuelle par le numérique/digital ;
- Problématiques des violences basées sur le genre (VBG) par le numérique/digital ;
- Égalité de genre.

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à soumissions sont priées d'envoyer leur proposition par courrier électronique ou postal en indiquant clairement « **Appel à soumissions – Grant 2025** » à l'adresse suivante : **benin.procurement@unfpa.org** au plus tard le mercredi 30 avril 2025 à 17h00.

Les soumissions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas prises en considération.

Les soumissions doivent être formulées en français.

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée par écrit au plus tard le **mercredi 23 avril 2025** à Bernard ASSONGBA KOKBA, Administrative Associate à l'adresse e-mail : **koba@unfpa.org**. Les réponses de l'UNFPA aux questions ou aux demandes de précisions adressées par les ONG seront publiées sur le site : <https://benin.unfpa.org/fr> avant la date limite de dépôt des soumissions.

Le l'UNFPA avisera les organisations soumissionnaires des suites données à leurs propositions.

Section 1 : Note préliminaire	
1.1 Mandat du FNUAP	Notre mission consiste à bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et où chaque accouchement se déroule sans risques, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.
1.2 Programme du FNUAP Bénin	<p>L'UNFPA Bénin s'emploie avec les autorités et d'autres partenaires à la mise en œuvre du 10^{ème} Programme de Coopération Bénin – UNFPA 2024 – 2026..</p> <p>De plus amples renseignements sur le programme sont disponibles à l'adresse : https://benin.unfpa.org/fr</p>
1.3 Objectifs spécifiques	<p>Dans cette optique, et comme indiqué dans le document du 10^{ème} Programme de Coopération Bénin – UNFPA 2024 – 2026..</p> <p>L'UNFPA s'emploiera en collaboration avec les autorités et d'autres partenaires à la réalisation des objectifs suivants :</p> <p>Objectif principal :</p> <p>L'objectif de cet appel à soumission est de sélectionner et de renforcer les capacités des organisations de jeunes intervenant dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive sur le plaidoyer en faveur des DSSR et de l'égalité de genre et la redevabilité.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et sélectionner huit organisations ou associations de jeunes actives dans le domaine spécifique de la santé sexuelle et reproductive, à raison de deux par départements. • Accorder une subvention aux organisations sélectionnées pour une durée de 3 mois. • Élaborer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités conformément à un Plan de Renforcement des Capacités (PRC) avec les OSC sélectionnées.

Section 2 : Exigences en matière de présentation des soumissions et de délais	
2.1 Documents à joindre à la soumission	<p>Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une correspondance adressée à Monsieur le Représentant Résident de l'UNFPA transmettant la note conceptuelle ; • Une copie du récépissé de reconnaissance, preuve d'enregistrement formel au ministère de l'Intérieur ou publication au Journal Officiel datant d'au moins 2 ans ; • Une brève note de présentation de l'association, précisant le domaine d'intérêt en lien avec les thématiques susmentionnées, avec le nom, le titre du représentant légal et les contacts ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Une esquisse de plan de mise en œuvre des interventions de plaidoyer pour les DSSR, l'égalité de genre et la redevabilité ; • Le Dernier rapport annuel d'activité ; 	
2.2 Délais indicatifs	Date de publication de l'appel à soumissions	14 avril 2025
	Date limite de dépôt des soumissions	30 avril 2025
	Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires ou de précisions	23 avril 2025
	Examen des soumissions des ONG	14 mai 2025
	Notification des résultats aux ONG soumissionnaires	28 mai 2025

Section 3 : Processus et calendrier d'examen

3.1 Examen et évaluation des soumissions des ONG	<p>En vue de recenser les organisations qui disposent des connaissances, compétences et capacités requises pour contribuer à la réalisation des objectifs, les soumissions seront évaluées par un comité d'examen <i>au regard des critères énoncés à la section 3.2 ci-dessous.</i></p> <p>Il convient toutefois de faire remarquer que la participation d'une organisation au présent appel à soumissions ne garantit aucunement qu'elle sera retenue pour entrer en partenariat avec l'UNFPA. Les ONG retenues seront invitées à conclure un accord de partenariat et les politiques et les procédures du FNUAP en matière de programmes seront dès lors applicables.</p>		
3.2 Critères de sélection	<p>Les organisations seront sélectionnées de manière transparente et concurrentielle, sur la base de leur capacité à assurer la meilleure qualité de service, notamment au moyen du recours à des stratégies innovantes permettant de réaliser les objectifs prioritaires du programme de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.</p> <p>L'UNFPA Bénin examinera les éléments fournis par l'ONG et évaluera les soumissions sur la base des critères suivants :</p> <p>REMARQUE : Les soumissions qui ne sont pas présentées dans la langue de travail demandée ne seront pas prise en considération.</p> <table border="1"> <tr> <td>Gouvernance et encadrement</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires du FNUAP. • L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations. </td> </tr> </table>	Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires du FNUAP. • L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations.
Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires du FNUAP. • L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations. 		

	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose du personnel et de l'expertise technique voulues pour mener à bien les activités prévues. ● Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'organisation et l'UNFPA ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante.
	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission ou le plan stratégique de l'organisation est axé sur au moins l'un des domaines d'activité de l'UNFPA. ● L'organisation jouit d'une certaine expérience dans le pays ou sur le terrain ainsi que d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat du FNUAP. ● L'organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d'activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires. ● L'organisation est bien implantée au plan local et est en mesure d'entrer en contact avec le public visé, en particulier s'il s'agit de populations vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles.
	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose de dispositifs et d'outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme.
	Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d'autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes.
	Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l'organisation n'ont jamais eu d'impact négatif sur l'environnement.
3.3 Accord de partenariat	Le FNUAP avisera tous les soumissionnaires par écrit de la suite donnée à leurs soumissions à l'adresse électronique ou postale fournie.	

Pièce jointe I : Profil de l'ONG et projet proposé (à remplir par l'ONG soumissionnaire)

La soumission vise à fournir les éléments suivants : a) une présentation générale de l'ONG, b) un exposé des activités que l'ONG se propose de mener en partenariat avec le FNUAP ; c) les éléments permettant de démontrer qu'elle répond aux critères définis dans la section 3.2 de l'appel à soumissions.

Les informations fournies dans ce formulaire seront utilisées dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des soumissions des ONG, comme indiqué dans l'appel à soumissions.

Section A. Identification de l'ONG

1 Renseignements sur l'organisation	Nom de l'organisation	
	Adresse	
	Site Web	
A.2 Interlocuteur	Nom	
	Titre/Fonction	
	Numéro de téléphone	
	Courriel	
	Inscrit sur le Portail des partenaires de l'ONU ?	
A.3 Déclaration concernant les conflits d'intérêts	À votre connaissance, des membres du personnel de votre organisation entretiennent-ils des relations personnelles ou financières avec des membres du personnel du FNUAP ou sont-ils susceptibles de se trouver en conflit d'intérêts dans le cadre de ce programme ou à l'égard du FNUAP ? Le cas échéant, veuillez fournir des précisions à ce sujet.	
A.4. Déclaration concernant la fraude	Votre organisation a-t-elle mis en place des politiques et des pratiques en matière de prévention de la fraude ?	

Section B. Présentation de l'organisation

B.1 Budget annuel	Montant du budget annuel (exercice précédent, en dollars)	
	Sources de financement	<i>Indiquer les sources de financement, y compris les contributeurs locaux, internationaux et du secteur privé</i>

Paraphe
Bl
DS
Mt
DS
SB

	Principaux partenaires de financement/contributeurs financiers
B.2 Ressources humaines	<i>Indiquer les principaux postes et les effectifs de l'organisation</i>
B.3 Mandat et expérience de l'ONG	<i>Décrire le mandat et le domaine d'activité de l'organisation, et indiquer dans quelle mesure ils correspondent au mandat du FNUAP.</i>
B.4 Compétences particulières et personnel spécialisé	<i>Présenter les compétences techniques particulières de l'organisation susceptible de lui permettre de parvenir aux résultats escomptés dans le domaine d'activités concerné.</i>
B.5 Expérience dans le domaine d'activités concerné	<i>Décrire le type et la portée des principaux résultats obtenus dans le domaine d'activité concerné au cours des dernières années, en mentionnant notamment toute reconnaissance exprimée au niveau local ou mondial à cet égard. Joindre un bref compte-rendu de l'expérience acquise en/au Bénin et de toute collaboration antérieure auprès d'une organisation du système des Nations Unies.</i>
B.6 Connaissance du contexte local/Possibilités d'accès aux populations visées	<i>Rendez compte de la présence de l'organisation et de ses contacts communautaires dans le(s) lieu(x) où les activités seront menées, en faisant état de l'accès aux populations vulnérables et aux zones difficiles d'accès, le cas échéant.</i>
B.7 Fiabilité	<i>Dans quelle mesure la fiabilité de l'ONG est-elle reconnue par les autorités ou autres parties prenantes et partenaires clés ?</i>
B.8 – Suivi	<i>Indiquer les dispositifs en place (politiques, procédures, consignes et autres) permettant le recueil, l'analyse et l'exploitation systématique des données de suivi du programme.</i>

Section C. Présentation de la soumission	
C.1 Intitulé du programme	
C.2 Objectifs du programme	<i>Voir la section 1.3 de l'appel à soumissions</i>
C.3 Durée du programme proposé	<i>De MM/YYYY à MM/YYYY</i>

C.4 Budget du programme proposé	
---------------------------------	--

Section D. Interventions et activités proposées pour parvenir aux résultats escomptés

D.1 Exposé sommaire du programme	<p><i>Présenter les grandes lignes du programme.</i></p> <p><i>L'exposé doit comprendre une présentation des enjeux, un rappel du contexte et une justification du programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Quels sont les enjeux ?</i> ● <i>En quoi les enjeux sont-ils liés aux priorités et politiques globales/régionales/nationales ?</i> ● <i>Comment le programme permettra-t-il de répondre aux enjeux ?</i>
D.2 Contexte organisationnel et capacités de mise en œuvre	<p><i>Exposer brièvement dans cette section les raisons pour lesquelles l'organisation soumissionnaire possède l'expérience, les capacités et l'implication voulues pour mener à bien le plan de travail.</i></p>
D.3 Résultats escomptés	<p><i>Indiquer ce à quoi le programme va permettre d'aboutir, à savoir les objectifs et les résultats escomptés</i></p>
D.4 Description des activités et du budget proposé	<p><i>Cette section présente en détail les activités budgétisées qu'il est prévu d'entreprendre pour parvenir aux résultats escomptés. Les liens entre les activités et les résultats doivent être clairement établis. Le soumissionnaire doit fournir un fichier Excel dans lequel sont présentés en détail les activités et les budgets qui s'y rapportent.</i></p>
D.5 Genre, équité et développement durable (facultatif)	<p><i>Exposer succinctement les mesures concrètes prises dans le cadre du programme en vue de prendre en compte les aspects liés au genre, à l'équité et au développement durable.</i></p>
D.6 Impact environnemental	<p><i>Décrire l'impact probable du programme sur l'environnement, le cas échéant.</i></p>
D.7 Autres partenaires impliqués	<p><i>Présenter les autres partenaires appelés à intervenir dans la mise en œuvre du programme, y compris les sous-contractants potentiels et les organisations fournissant un soutien technique et financier au programme.</i></p>
D.8 Contribution spécifique de l'ONG	<p><i>Exposer succinctement la contribution spécifique du partenaire au programme (qu'elle soit financière ou en nature).</i></p>
D.9 Documents supplémentaires	<p><i>Des documents supplémentaires peuvent être référencés dans cette section pour information.</i></p>

Section E. Risques éventuels et suivi du programme

Paraphe DS DS

BL MT SB

E.1 Risques	<i>Recenser les principaux facteurs de risque qui pourraient empêcher de mener à bien les activités proposées ainsi que les postulats sur lesquels repose l'intervention proposée. Indiquer toutes les mesures que l'organisation entend mettre en œuvre pour atténuer le ou les risques identifiés et y remédier.</i>
E.2 Suivi	<i>Décrire brièvement dans cette section les activités de suivi.</i>

Section F. Références	
Veillez fournir trois références à l'appui de votre soumission. Précisez le nom, la fonction et les coordonnées de la personne à contacter, ainsi qu'un bref exposé des liens entretenus.	
Référence 1 :	
Référence 2 :	
Référence 3 :	

Section G. Évaluation des capacités en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PEAS) À savoir que les conclusions de cette évaluation peuvent être partagés avec d'autres entités de l'ONU.	
G.0 Examen préliminaire	<p>L'organisation est-elle en contact direct avec les bénéficiaires ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Dans la négative, ne remplissez pas cette section. Il convient cependant de faire remarquer que si votre organisation entre ultérieurement en contact avec les bénéficiaires, le FNUAP vous demandera de procéder à une auto-évaluation.</p> <p>Dans l'affirmative, veuillez poursuivre.</p> <p>La capacité de l'organisation en matière de PEAS a-t-elle été évaluée par un organisme du système des Nations Unies au cours des cinq dernières années ? Oui <input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez fournir au FNUAP la note d'évaluation ainsi que les pièces justificatives, et ne remplissez pas cette section. Non <input type="checkbox"/> Dans la négative, veuillez compléter les points G.1 à G.8</p>
G.1 Exigences en matière de politiques	<p><i>Veillez fournir des pièces justificatives pour toutes les cases cochées « Oui ».</i></p> <p>Votre organisation dispose de principes directeurs en matière de PEAS. Ce document doit comporter au moins un engagement écrit du partenaire stipulant qu'il accepte les normes de conduite énumérées à la section 3 de la circulaire ST/SGB/2003/13. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) : <input type="checkbox"/> Code de conduite (interne ou interorganisations)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Politique en matière de PEAS <input type="checkbox"/> Consignes générales stipulant que l'ensemble du personnel doit se voir remettre la politique en matière de PEAS et l'approuver <input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :
G.2 Sous-traitance	<p>Les contrats et accords de partenariat de votre organisation comprennent une clause standard exigeant des sous-traitants qu'ils adoptent des politiques interdisant tout acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles et qu'ils prennent des mesures pour prévenir de tels actes et, le cas échéant, y donner suite.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> *Sans objet <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contrats ou accords de partenariat avec des sous-traitants <input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) : <p><i>* Remarque : si le partenaire indique, dans son auto-évaluation, ne pas avoir recours à des sous-traitants, cette norme minimale ne s'applique pas, et le FNUAP indiquera « sans objet » en ce qui concerne l'évaluation de cette norme. Toutefois, si la situation évolue et que le partenaire décide par la suite de sous-traiter des activités à une autre entité, une réévaluation s'imposera.</i></p>
G.3 Recrutement	<p>Les candidats à l'embauche font l'objet d'une procédure systématique de vérification des antécédents. La procédure doit prévoir, à tout le moins, la vérification des références de l'intéressé, de façon à s'assurer qu'il ne s'est jamais rendu coupable d'inconduite sexuelle, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'a jamais fait l'objet de sanctions (disciplinaires, administratives ou pénales) suite à une investigation portant sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et qu'il n'a jamais quitté un poste avant l'issue d'une telle procédure, à laquelle il aurait refusé de coopérer.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modèle de vérification des références, y compris concernant tout type d'inconduite sexuelle (notamment au moyen des références des employeurs précédents et de la déclaration sur l'honneur) <input type="checkbox"/> Procédures de recrutement <input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :
G.4 Formation	<p>Votre organisation prévoit, pour l'ensemble de son personnel et du personnel associé¹ (ci-après « le personnel »), des formations obligatoires (en ligne ou en présentiel) sur la PEAS et les procédures qui s'y rapportent. Ces formations doivent à tout le moins, prévoir :</p>

¹ Le personnel associé comprend les sous-traitants, les consultants, les stagiaires, les bénévoles et toute autre personne associée au partenaire ou travaillant pour le compte de ce dernier.

	<p>1) une définition de l'EAS (conforme à celle de l'ONU) ; 2) une justification de l'interdiction de tout acte d'EAS ; 3) les mesures que le personnel est tenu de prendre (comme le signalement rapide des allégations et l'orientation des victimes).</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Programme de formation <input type="checkbox"/> Liste des participants <input type="checkbox"/> Certificats de formation <input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :
G.5 Signalement	<p>Votre organisation dispose de mécanismes et de procédures permettant au personnel, aux bénéficiaires et aux communautés cibles, y compris les enfants, de signaler toute allégation d'EAS, lesquels respectent les critères fondamentaux en matière de signalement (à savoir la sécurité, la confidentialité, la transparence et l'accessibilité).</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mécanisme interne de plaintes et de témoignages <input type="checkbox"/> Participation à des mécanismes conjoints de signalement <input type="checkbox"/> Supports d'information <input type="checkbox"/> Plan de sensibilisation à la PEAS <input type="checkbox"/> Description du mécanisme de signalement <input type="checkbox"/> Politique de protection des personnes qui dénoncent des manquements <input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :
G.6 Prise en charge	<p>Votre organisation dispose d'un mécanisme permettant d'orienter les victimes d'EAS vers les services de prise en charge disponibles au plan local, lequel correspond à leurs besoins et tient compte de leur consentement. Il peut par exemple s'agir d'une contribution active à des réseaux de PEAS ou, le cas échéant, à des dispositifs nationaux de lutte contre la violence basée sur le genre, ou encore à des dispositifs d'orientation interorganisations.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Processus d'orientation internes ou interorganisations <input type="checkbox"/> Liste des prestataires de services disponibles <input type="checkbox"/> Description des mécanismes d'orientation ou des consignes générales <input type="checkbox"/> Formulaire d'orientation pour les victimes d'EAS ou de violence basée sur le genre <input type="checkbox"/> Principes directeurs concernant la prise en charge des victimes de violence basée sur le genre ou les programmes de formation afférents <input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :

G.7 Investigations	<p>Votre organisation a mis en place une procédure d’investigation sur les allégations d’EAS et est en mesure de le démontrer. Il peut s’agir d’un mécanisme d’orientation vers d’autres organisations en cas d’insuffisance des capacités en interne.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Procédure écrite pour l’examen des allégations d’EAS<input type="checkbox"/> Ressources dédiées aux investigations ou engagement du partenaire à y participer<input type="checkbox"/> Politiques et procédures d’enquête sur les cas d’EAS<input type="checkbox"/> Contrat avec un service professionnel d’investigation<input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :
G.8 Mesures correctives	<p>Si elle a déjà été confrontée à des allégations d’EAS, votre organisation a pris les mesures correctives voulues pour y répondre.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Éléments de preuve relatifs à l’application des mesures correctives définies par l’entité partenaire de l’ONU, en particulier en matière de renforcement des capacités du personnel.<input type="checkbox"/> Mesures spécifiques visant à recenser et à réduire les risques d’EAS dans le cadre de l’exécution des programmes.<input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :

Fait à Cotonou, le 11 avril 2025



Signed by: 15-Apr-2025
Richmond Tiemoko

F8F20E04C1D147D...
Richmond TIEMOKO
Représentant Résident